

VOTATION CANTONALE

28 septembre 2014



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

A votre service

Votre enveloppe grise doit contenir :

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote
- 1 brochure explicative pour les objets fédéraux
- 1 brochure explicative pour l'objet cantonal

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00
du lundi 8 septembre 2014
jusqu'au vendredi 26 septembre 2014
de 9h à 17h

le samedi 27 septembre 2014
de 9h à 12h

le dimanche 28 septembre 2014
de 10h à 12h

Vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

<http://www.ge.ch/votations>

objet 1

page 5

Acceptez-vous l'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » ?

- Recommandation de vote du Grand Conseil
- Prises de position
- Explications du vote par Internet
- Adresses des locaux de vote
- Heures du scrutin

dès la page 19

objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » ?

- Synthèse brève et neutre p. 7
- Texte de l'initiative p. 8
- Commentaire du comité d'initiative p. 11
- Commentaire des autorités p. 14

■ SYNTHÈSE BRÈVE ET NEUTRE

L'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » propose d'inscrire dans la constitution de la République et canton de Genève la réalisation, à l'horizon 2020 :

- d'une traversée sous-lacustre de 2 x 2 voies, de l'avenue de France au Port-Noir, affectée au seul transport motorisé privé;
- d'un tunnel de liaison à 2 x 1 voie entre le Port-Noir et la route de Malagnou;
- de mesures d'accompagnement, dont la nature n'est pas connue à ce stade, sur les quais, le pont du Mont-Blanc et le centre-ville.

La mise en service de cette nouvelle liaison doit intervenir dans les six ans suivant son acceptation.

Les citoyennes et citoyens genevois sont appelés à se prononcer sur cette initiative constitutionnelle refusée le 13 février 2014 par le Grand Conseil.

TEXTE DE L'INITIATIVE

Initiative populaire « Pour une traversée de la rade » (IN 152)

Les citoyens et citoyennes soussignés, électeurs et électrices dans la République et Canton de Genève, demandent, en vertu des articles 64 et 65A de la Constitution de la République et Canton de Genève, du 24 mai 1847, et des articles 86 à 93 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la Constitution de la République et Canton de Genève (A 2 00) soit modifiée comme suit :

Projet de loi constitutionnelle modifiant la constitution de la République et canton de Genève (A 2 00)

Article unique

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012*, est modifiée comme suit :

Art. 192, al. 3 (nouveau, l'al. 3 ancien devenant l'al. 4)*

Afin d'absorber la forte croissance des déplacements prévue d'ici 2020, une liaison affectée au seul transport motorisé privé est construite conformément aux conclusions du rapport du Groupe de

* Initiative transformée par le Grand Conseil en un projet de révision de la constitution de 2012 selon l'article 229, alinéa 2 (Cst-GE).

travail « Contournement de Genève » de septembre 2004 retenant la variante V4, soit :

- Une traversée sous-lacustre de 2 x 2 voies, de l'avenue de France au Port-Noir;
- Un tunnel de liaison à 2 x 1 voie pour la remontée vers la route de Malagnou;
- Les mesures d'accompagnement retenues par le groupe de travail sur les quais, le pont du Mont-Blanc et le centre-ville.

La mise en service de cette nouvelle liaison doit intervenir dans les six ans suivant son acceptation par le Conseil général.

Acceptez-vous l'initiative populaire 152
« Pour une traversée de la rade » ?

**Libérer le centre-ville et améliorer la qualité de vie !
OUI à l'initiative 152
le 28 septembre 2014 !**

Le condensé :

La ville suffoque. La traversée de la rade ne fera pas augmenter la circulation, au contraire, elle la répartira beaucoup mieux. Les quais et le pont du Mont-Blanc auront en moyenne 50% de trafic en moins. La qualité de vie au centre-ville sera améliorée. Aucun autre aménagement ne peut apporter autant de bénéfice. Par ailleurs, ce projet, supportable financièrement, ne remet pas en cause un contournement autoroutier par une traversée du lac dans quelques décennies. En 2030, il y aura 100'000 habitants et 100'000 emplois de plus à Genève. La traversée est une nécessité aujourd'hui, une condition de survie demain.

Le débat :

Les tenants de l'immobilité voudraient vous faire croire que :

- la traversée de la rade serait inutile, car la future traversée du lac suffirait : **FAUX**, la traversée de la rade a pour but de libérer le centre-ville de la circulation. La future traversée autoroutière du lac pourra

être réalisée quand la Confédération l'inscrira dans le programme de développement des routes nationales. Les deux traversées sont nécessaires et l'une n'exclut pas l'autre. La traversée de la rade fluidifie le trafic urbain entre les deux rives, sans l'augmenter, et libère les quais au profit des piétons;

- la traversée de la rade ferait concurrence à la grande traversée: **FAUX**, la grande traversée n'a pas la même fonction, les deux étant complémentaires et indispensables. La grande traversée du lac contourne l'agglomération, alors que la traversée de la rade libère le centre-ville. Par ailleurs, le financement de la traversée de la rade est cantonal, alors que la grande traversée autoroutière relève de la Confédération. Enfin, la concrétisation de la grande traversée du Lac ne sera malheureusement pas à l'ordre du jour à Berne avant des décennies;
- le projet serait impossible à financer par le Canton: **FAUX**, le coût du projet, 1 milliard, soit moins que le CEVA, peut être divisé en deux étapes et s'adosser au besoin à un partenariat public-privé;
- la traversée ne désengorgerait pas le centre-ville mais créerait un aspirateur à voitures: **FAUX**, le trafic de transit prendra toujours l'autoroute de contournement, qui va par ailleurs être élargie. Le trafic qui passe par les quais pour traverser sera absorbé dans les deux sens; des mesures d'accompagnement seront mises en place pour contrôler les flux;
- elle créerait des bouchons aux abords du tunnel: **FAUX**, les chiffres avancés se basent sur un modèle contestable, qui suppose le report des transports publics vers les véhicules privés, alors qu'avec la mise en service simultanée du CEVA, ce ne sera pas le cas;
- le tunnel empêcherait la création d'une plage aux Eaux-Vives: **FAUX**, le tunnel passe en-dessous et n'empêche rien;
- le tunnel serait incompatible avec les normes sonores et de pollution: **FAUX**, les études démontrent le contraire. Le bruit va diminuer. Les bouchons, source de pollution, seront remplacés par du trafic fluide et moindre dans les secteurs concernés;

- le texte constitutionnel serait trop rigide: **FAUX**, la jurisprudence montre qu'il est possible d'adapter un projet;
- il vaudrait mieux améliorer les transports publics: **HORS SUJET**, l'amélioration est en cours, notamment avec le CEVA. Mais Genève a besoin des deux alors que les investissements ont surtout concerné les transports publics ces dernières années. Il est temps de réaliser cette traversée de la rade. De plus, la réalisation permettra aux bus de perdre beaucoup moins de temps dans le trafic du centre-ville.

Voter OUI, c'est rendre possible l'amélioration de la mobilité pour tous: transports publics, automobilistes, cyclistes, piétons.

TRAVERSONS MAINTENANT!

Pour toutes ces raisons, le comité d'initiative appelle les citoyennes et les citoyens à voter OUI.

Acceptez-vous l'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » ?

Le projet soutenu par l'initiative se fonde sur des études datant de 2004, date à laquelle le projet avait été examiné pour répondre aux prévisions de croissance du canton. Le développement de la population et des emplois ayant largement dépassé les prévisions initiales, le projet de traversée de la rade ne permet et ne permettra cependant pas d'apporter de réponses satisfaisantes aux problèmes de circulation que connaissent le canton et son agglomération. Il présente de surcroît des risques majeurs pour l'environnement et impacterait dangereusement les finances de l'Etat.

Circulation : problèmes non résolus, voire aggravés

La traversée de la rade va augmenter le trafic sur les principales voies d'accès au centre de Genève. Selon les dernières études¹, l'ajout d'un tunnel au niveau du centre-ville augmenterait jusqu'à 50% le trafic sur les principales routes d'accès à la traversée de la rade: avenue de France, rue de Lausanne, quai Gustave-Ador, route de Malagnou. Ces axes, aujourd'hui déjà saturés aux heures de pointe, verraient leur trafic et les nuisances associées augmenter en conséquence. Le trafic ne diminuerait que sur le pont du Mont-Blanc et les quais en aval de cette traversée.

¹ Rapport d'étude « Modélisation de la traversée de la rade », CITEC, 12 novembre 2013.

Mise en danger de la traversée du lac et de l'autoroute de contournement

Afin d'assumer la croissance future du trafic automobile, de fluidifier la circulation et de diminuer durablement l'engorgement du réseau routier au centre-ville, le Conseil d'Etat privilégie un développement en deux temps des infrastructures autoroutières, qui a été défini dans la stratégie « Mobilités 2030 » :

- dès 2020: travaux prioritaires d'élargissement de l'autoroute de contournement financés intégralement par la Confédération ;
- à l'horizon 2030: projet d'un bouclage autoroutier avec la grande traversée du lac à la charge de la Confédération, entre les autoroutes suisses (Vengeron) et françaises (Thônex-Vallard).

En avril 2013, l'Office fédéral des routes a reconnu l'utilité de cette grande traversée dans la perspective d'un développement de la rive gauche du lac et du désengorgement du centre-ville de Genève. En cas d'acceptation de l'initiative, d'importants risques existent que la Confédération classe la grande traversée du lac comme un projet non prioritaire à l'échelle de la Suisse, annulant toute chance de financement fédéral pour le bouclage du périphérique autoroutier.

Financement: 1,2 milliard en moins dans les caisses de l'Etat

Le coût du projet prévu par l'initiative s'élève à 1,2 milliard de francs², soit deux fois plus que le montant initial. Ce projet devrait se réaliser en 6 ans, ce qui est peu réaliste compte tenu de la durée usuelle des procédures en la matière. Ce montant, intégralement à la charge des autorités genevoises, n'est aujourd'hui pas prévu au budget de l'Etat. Cette nouvelle dépense effective dès 2015 aurait pour conséquence d'abandonner ou de repousser de nombreux projets nécessaires au canton, comme des écoles, des établissements de santé, ou de nouvelles infrastructures de transport telles que la route des Nations, les nouvelles liaisons routières de Genève Sud, les projets de tramway vers Saint-Julien et Bernex, ou encore le complément financier de la gare souterraine de Cornavin. Le canton serait alors dans l'impossibilité de répondre aux enjeux de développement en termes de population, d'économie et de qualité de vie, le projet limitant pour plus de 10 ans les possibilités d'investissement de l'Etat pour d'autres infrastructures indispensables à l'avenir de Genève.

² Analyse économique sommaire, SD Ingénierie Genève SA, octobre 2013.

Nappe du Genevois : un risque majeur pour la faisabilité du projet

Le projet pose des problèmes majeurs, voire rédhibitoires, du point de vue environnemental. Outre la dégradation de la qualité de l'air et des nuisances supplémentaires au niveau sonore, plusieurs nappes phréatiques en rive droite et en rive gauche risquent d'être fortement impactées par le projet. L'arrivée du tunnel de la traversée de la rade au Port-Noir implique de creuser dans la nappe du Genevois, ressource vitale pour Genève qui participe à hauteur de 20% en moyenne à la fourniture en eau potable du canton.

Contrairement au projet CEVA, qui est construit plusieurs mètres au-dessus de la nappe et n'effleure le niveau de celle-ci qu'en un seul endroit dans le secteur du Val d'Arve, l'infrastructure de la traversée de la rade coupe totalement la nappe, pouvant provoquer une réduction de son écoulement de 60 à 70%³.

Cette nappe est aujourd'hui protégée par le droit fédéral interdisant toute réalisation d'ouvrage qui pourrait engendrer des pollutions et altérations des eaux souterraines: l'application des normes environnementales en vigueur risque donc de remettre en cause la faisabilité du projet.

A contrario, l'actuel tracé de la grande traversée du lac soutenue par le Conseil d'Etat n'affecte pas la nappe du Genevois.

Point de vue d'une minorité du Grand Conseil

Une minorité du Grand Conseil estime que Genève a besoin d'une traversée maintenant, et qu'il faut mettre en chantier sans tarder ce projet de traversée de la rade. Certains députés ne veulent plus attendre la réalisation de la grande traversée du lac et désirent la réalisation rapide de ce nouveau franchissement inter-rives affecté au seul transport motorisé privé qu'ils jugent utile.

D'autres auraient souhaité rédiger un contreprojet à l'initiative basé sur la grande traversée du lac. Ce contreprojet, qui va dans le sens de la stratégie du Conseil d'Etat, aurait été soumis à votation en même temps que l'initiative populaire 152. Le Grand Conseil a cependant renoncé par 59 non, 35 oui et 2 abstentions à opposer un contreprojet à cette initiative.

³ Note de l'hydrogéologue cantonal, 3 décembre 2013.

Point de vue du Conseil d'Etat

Partant d'une intention louable, l'initiative populaire 152 ne résoudra en aucun cas les problèmes de circulation au centre-ville, mais au contraire les accentuera. Sa concrétisation hypothéquerait vraisemblablement celle de la grande traversée du lac qui, elle, est nécessaire.

Par ailleurs, l'initiative populaire 152 limitera pour plus de 10 ans les possibilités d'investissement de l'Etat, qui devrait alors renoncer à de nombreux projets pour les transports, l'éducation ou encore la santé. Elle pourrait avoir également comme conséquence d'enclencher pour l'Etat de Genève le mécanisme de frein à l'endettement qui entre en vigueur lorsque l'endettement annuel moyen atteint 13,3 milliards de francs (sans l'initiative, l'endettement a déjà atteint 12,8 milliards de francs au 31 décembre 2013). En outre, ce projet présente un danger majeur d'altération des nappes d'eau souterraines, qui risque de le rendre non réalisable selon la législation en vigueur concernant la protection des eaux. Enfin, l'initiative populaire 152 compromettrait les projets du Conseil d'Etat d'accès à l'eau pour la baignade dans la rade et d'amélioration des capacités portuaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat invite les citoyennes et citoyens à refuser cette initiative, pour des raisons économiques, environnementales et d'aggravation de la circulation au centre-ville.

Le Grand Conseil lors de sa séance du 13 février 2014 a refusé l'initiative populaire 152 par 62 non contre 31 oui et 1 abstention.

Voilà les raisons pour lesquelles le Grand Conseil et le Conseil d'Etat invitent les citoyennes et les citoyens à voter NON le 28 septembre 2014.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Recommandation de vote du Grand Conseil

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » ?

NON

Prises de position

- Pour les objets fédéraux p. 22
- Pour l'objet cantonal p. 24

PRISES DE

Recommandations des partis politiques,

OBJET 1 Acceptez-vous l'initiative populaire « **Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!** » ?

VOTATION FÉDÉRALE	OBJETS	1	2
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève		NON	NON
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)		OUI	OUI
Les Socialistes		NON	OUI
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)		NON	OUI
UDC Genève		OUI	NON
Les Verts		NON	OUI
Ensemble à Gauche solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)		NON	OUI
Aînés – Accès aux soins garanti pour tous		---	OUI
AMIG – Association des Médecins d’Institutions de Genève		---	OUI
AMG – Association des médecins: Pour la garantie du libre choix de son médecin		---	OUI
Association des Étudiants en Médecine de Genève		---	OUI
ASSUAS – Association suisse des assurés		---	OUI
Assurés, patients et soignants unis pour des primes au juste prix		---	OUI
Chambre de commerce, d’industrie et des services de Genève		NON	NON
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale		NON	OUI
Comité genevois pour une caisse publique d'assurance-maladie		---	OUI
Comité Non à la caisse unique		NON	NON
DAL: Défense des Aînés, des Locataires, de l’Emploi et du Social		NON	OUI
Endocrinologues et diabétologues: Stop à l’exclusion des malades chroniques		---	OUI
Fédération des Entreprises Romandes – Genève		NON	NON

POSITION

autres associations ou groupements



OBJET 2 Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une caisse publique d'assurance-maladie » ?

VOTATION FÉDÉRALE	OBJETS	1	2
Jeunes PBD Genève		NON	NON
Jeunes UDC Genève – www.judc-ge.ch		OUI	NON
Jeunesse Socialiste Genevoise		NON	OUI
Les Vert'Libéraux		NON	OUI
Médecins de Famille – Prévention améliorée et qualité optimale des soins		---	OUI
meG ² Mouvement écologique du Grand Genève		OUI	OUI
Mouvement Citoyen Romand – MCR		OUI	OUI
Mouvement Populaire des Familles (MPF)		---	OUI
Parti communiste genevois		NON	OUI
Parti du Travail		NON	OUI
Parti évangélique Genève (PEV)		NON	OUI
Parti Pirate Genevois		NON	OUI
PBD Genève		NON	NON
Plus d'un milliard pour un cauchemar. Non à la traversée de la Rade		NON	OUI
Rhumatologues pour une prise en charge juste et durable des maladies chroniques		---	OUI
SIT – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs		NON	OUI
solidaritéS		NON	OUI
Syna Syndicat Interprofessionnel		NON	OUI
Unia		NON	OUI
Union démocratique fédérale U.D.F. Genève		---	NON
www.ps-ge.ch		NON	OUI
www.solidarites-ge.ch		NON	OUI

PRISES DE

Recommandations des partis politiques,

OBJET 1 Acceptez-vous l'initiative populaire 152 « Pour une traversée de la rade » ?

VOTATION CANTONALE	OBJET	1
PLR Les Libéraux – Radicaux Genève		NON
Mouvement Citoyens Genevois (MCG)		OUI
Les Socialistes		NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)		NON
UDC Genève		OUI
Les Verts		NON
Ensemble à Gauche solidaritéS • Parti du Travail • Indépendants de Gauche • Défense des Aînés, des Locataires du Logement et du Social (DAL) • La Gauche • Parti Communiste Genevois • Action de Citoyen-ne-s et de Travailleurs-euses En lutte (ACTE)		NON
Comité d'initiative «Pour une traversée de la rade»		OUI
A voile, à vapeur mais sans bagnoles! SURVAP – Association des habitants des Pâquis		NON
ACS – Un «tiens» vaut mieux que deux «tu l'auras»		OUI
Actif-trafiC		NON
Action patrimoine vivant		NON
Association transports et environnement (ATE)		NON
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève		OUI
CGAS – Communauté genevoise d'action syndicale		NON
Comité Non à la caisse unique		NON
Comité NON à la petite traversée		NON
DAL : Défense des Aînés, des Locataires, de l'Emploi et du Social		NON
Fédération des Entreprises Romandes – Genève		NON
Feu Vert – Désengorger la ville		OUI
Jeunes PBD Genève		OUI
Jeunes UDC Genève – www.judc-ge.ch		OUI

POSITION

autres associations ou groupements



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

VOTATION CANTONALE	OBJET	1
Jeunesse Socialiste Genevoise		NON
Les Vert'Libéraux		NON
meG² Mouvement écologique du Grand Genève		NON
Mouvement Citoyen Romand – MCR		OUI
NON à la traversée de la rade		NON
Parti communiste genevois		NON
Parti du Travail		NON
Parti évangélique Genève (PEV)		NON
Parti Pirate Genevois		NON
PBD Genève		OUI
Plus d'un milliard pour un cauchemar. Non à la traversée de la Rade		NON
PRO VÉLO pour une mobilité plus douce		NON
SIT – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs		NON
Socopark – Maintenant ou jamais		OUI
solidarités		NON
Syna Syndicat Interprofessionnel		NON
Taxi-Phone – Plus de qualité de vie		OUI
TCS – Tous gagnants		OUI
Traversons maintenant!		OUI
Union démocratique fédérale U.D.F. Genève		NON
www.ps-ge.ch		NON
www.solidarites-ge.ch		NON
1,5 milliard pour créer des bouchons		NON



Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections

CARTE DE VOTE



Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) après le 6 AOÛT 2014 est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte de vote équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPM pour 25 F.

VOTE PAR INTERNET

<https://www.evote-ch.ch/ge>

Numéro de carte de vote : 2346-6298-1393-6986

Code de contrôle : HDAH 

Mot de passe : XXXXXXXXXX

Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint):
6F:38:54:14:05:84:FE:23:30:6D:54:8E:DA:34:79:00:07:C0:5A:FD
ou
D4:0B:A0:6D:2F:1F:BS:FA:86:16:06:7E:0C:18:AB:A7

Pour être pris en considération, votre vote par internet doit être effectué avant 12h00, le samedi 27 septembre 2014

A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE

Date de naissance complète

(5)	JOUR	MOIS	ANNÉE

Signature: _____

(6)

000001

28 SEPTEMBRE 2014
VOTATION POPULAIRE

50-01

PP 1211 Genève 2

**MONSIEUR
CYBER Citoyen
Route Cyberadministration 1
1200 Genève 3**

• Tous les chiffres et codes reproduits ici sont des exemples et diffèrent de votre carte personnelle.

- A) Saisissez dans la barre d'adresse de votre navigateur l'adresse du site de vote <https://www.evote-ch.ch/ge> (1).
- B) Insérez votre numéro de carte de vote dans les champs vides de la page d'accueil (2).
- C) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur Oui.
- D) Indiquez vos choix sur le bulletin de vote et cliquez sur Continuer.
- E) Vérifiez vos choix et assurez-vous que le code de contrôle qui apparaît en arrière-plan soit identique à celui qui figure sur votre carte de vote (3). Si cela n'était pas le cas, interrompez la transaction et contactez le helpdesk au 0840 235 235.
- F) Grattez l'hologramme recouvrant le mot de passe (4) puis insérez ce dernier dans le site web. Complétez par votre date de naissance et sélectionnez votre commune d'origine dans la liste qui vous est proposée.
- G) Votez en cliquant sur Voter !

Comment trouver votre commune d'origine ?

Votre commune d'origine



Qui peut voter par Internet ?

Pour l'heure, la Confédération ne permet pas d'offrir le vote électronique à l'ensemble du canton, c'est pourquoi seules certaines communes peuvent voter en ligne (voir la liste des communes à la dernière page de la brochure). Si votre carte de vote porte la mention Vote par Internet, vous habitez l'une de ces communes. Si ce n'est pas le cas, prenez votre mal en patience: ce n'est que partie remise.

Le vote en ligne est ouvert à tous les Suisses de l'étranger, électeurs dans le canton de Genève, depuis le 1^{er} janvier 2014 (fin de la clause de Wassenaar). **La Confédération souhaite cependant attirer l'attention des électeurs suisses que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable ou que, dans d'autres, il est tout simplement impossible d'utiliser des technologies de cryptage.**

Il est dès lors recommandé aux Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés et techniquement possibles dans le pays de résidence. Si, malgré d'éventuels obstacles, vous choisissez de voter par voie électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte et que le secret du vote ne pourra être garanti. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le vote électronique sur le site <http://www.ge.ch/evoting/faq/>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au +41 (0) 840 235 235, de 8h à 18h, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin (le samedi 27 septembre de 8h à 12h, heure suisse).

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch, nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

Si vous votez par correspondance ou au local de vote,

n'inscrivez votre date de naissance (5) et ne signez votre carte (6) qu'au moment de voter.

Adresses des locaux de vote

Locaux de vote

Ville de Genève

21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautre 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Croquettes-Vidollet	Rue Baulacre 8
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 42

Communes

01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Chemin de la Menuiserie 43
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7
10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Route de Valleiry 4
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale

Locaux de vote

15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, Chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Mairie
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de Gy 19
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Mairie
36	Puplinge	Salle communale
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Salle communale
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208

Heures du scrutin

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Où et quand voter ?

Vote par Internet

Les électrices et électeurs des communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avusy, Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Coligny, Confignon, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates et Vandœuvres peuvent voter par Internet.

Le vote en ligne est également ouvert à tous les Suisses de l'étranger (pour plus d'informations, voir aux pages 26 et 27 de la brochure).

L'urne électronique est ouverte du lundi 1^{er} septembre 2014 à midi heure suisse au samedi 27 septembre 2014 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure.

Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 27 septembre 2014 à 12 h.

Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard **le jeudi 25 septembre 2014.**

Attention à l'heure de levée du courrier.

Dans votre commune

Le scrutin est ouvert le dimanche 28 septembre 2014 de 10 h à 12 h.

Veillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet.

L'adresse de votre local de vote figure en pages 30 et 31.